

# REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS DE PARACYCLISME EN FRANCE



## Annexe 7 Contrôle Antidopage et Discipline sur épreuve paracyclisme

**Mise à jour le 04 Janvier 2023**

Toute organisation d'une épreuve de paracyclisme doit être en accord avec les règlements internationaux régis par l'Union Cycliste Internationale et les règlements nationaux régis par la Fédération Française Handisport.

### 1. CHAPITRE V – ANTIDOPAGE

---

#### 1. Contrôles

Article 5.1.1 Des contrôles antidopage et examens de santé peuvent être réalisés pendant toute la durée de l'épreuve paracycliste conformément au règlement de l'UCI. Le coureur refusant de se soumettre à ces contrôles sera considéré positif ou inapte.

### 2. CHAPITRE VI – Discipline

---

#### 1. Procédure disciplinaire

Article 6.1.1 Le non respect de la part, d'athlètes, accompagnants, et autres sur une épreuve paracycliste envers ; Les organisateurs, corps arbitrale et membres de la commission paracyclisme de la FFH engagera une exclusion immédiate de l'épreuve par les responsables de la commission paracyclisme de la FFH et sera convoqué par la commission disciplinaire de la FFH.

